

CROUS AIX MARSEILLE

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Chargé-e d'exploitation d'un groupement de restauration, ouvert au titre de l'affectataire CROUS AIX MARSEILLE, session 2024

Monsieur BRUANT, Le Directeur général du CROUS D'AIX-MARSEILLE AVIGNON,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Chargé-e d'exploitation d'un groupement de restauration, ouvert au titre de l'affectataire CROUS AIX MARSEILLE, au titre de l'année 2024 :

Monsieur BRUANT Marc, directeur de crous, président, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires d'Aix Marseille Avignon, Aix-en-Provence.

Madame ASSIBAT-SENESKO Lydia, attachée d'administration de l'état, vice-présidente, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Nice, Nice.

Madame LA FOSSE Sandrine, attachée d'administration de l'état, experte, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Normandie, Caen.

Monsieur BARRAUD Pierre Marie, directeur de restauration, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Toulouse Occitanie, Toulouse.

Monsieur MENGARDUQUE François, attaché d'administration de l'état, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires d'Aix Marseille Avignon, Aix-en-Provence.

Madame TORCK Magali, attachée d'administration de l'état, suppléante, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires d'Aix Marseille Avignon, Aix-en-Provence.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Aix-en-Provence, le 20/09/24

CROUS Aix-Marseille-Avignon
Le Directeur Général

Marc BRUANT